



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



Implid Audit
79 cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés*



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



Implid Audit
79 cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Advicenne S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Advicenne S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation

Les notes 4.1.3 « continuité d'exploitation » et 10.1 « Risque de liquidité » de l'annexe exposent la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation et notamment qu'elle sera en mesure de faire face à ses engagements et prévisions d'engagements au cours des 12 mois suivant la clôture annuelle.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de votre société au regard de la continuité d'exploitation et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Traitement comptable de l'emprunt BEI

La note 7.1.10 Passifs financiers de l'annexe expose la méthode de comptabilisation du passif financier relatif à l'Emprunt BEI.

Nous avons examiné les modalités d'évaluation de ce passif financier ainsi que l'estimation des flux de trésorerie incluant les intérêts fixes prévus au contrat et les redevances futures estimées, apprécié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, revu les calculs conduisant au montant de la dette comptabilisée au 31 décembre 2021, et nous avons vérifié que la note 7.1.10 de l'annexe des comptes consolidés donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Advicenne S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
31 décembre 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

implid Audit

Stephane Devin
Associé



Alain Descoins
Associé

Etats financiers consolidés selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Etat de la situation financière

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	7.1.1	167	38
Immobilisations corporelles	7.1.2	1 836	2 785
Actifs financiers non courants	7.1.3	263	392
Actifs d'impôts différés	7.1.6	-	-
Autres actifs non courants	7.1.6	-	-
Total des actifs non courants		2 265	3 215
Stocks	7.1.4	717	735
Clients et comptes rattachés	7.1.5	802	818
Actifs d'impôts exigibles	7.1.6	1 126	1 406
Actifs financiers courants	7.1.3	-	-
Autres actifs courants	7.1.6	1 286	1 059
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.7	12 685	16 771
Total des actifs courants		16 616	20 789
TOTAL DE L'ACTIF		18 881	24 004

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social		1 990	1 724
Primes liées au capital		24 469	29 799
Réserves consolidées		-13 723	-13 404
Résultat net de la période		-12 427	-14 846
Total des capitaux propres		309	3 272
Provisions non courantes	7.1.8	96	118
Passifs financiers non courants	7.1.10	12 371	9 247
Produits constatés d'avance	7.1.11	-	-
Autres passifs non courants	7.1.11	-	-
Total des passifs non courants		12 467	9 366
Provisions courantes	7.1.8	-	-
Passifs financiers courants	7.1.10	165	4 550
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1.11	2 929	4 434
Produits constatés d'avance	7.1.11	-	-
Autres passifs courants	7.1.11	3 012	2 383
Total des passifs courants		6 105	11 366
TOTAL DU PASSIF		18 881	24 004

Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	2 670	2 062
Revenu des partenariats	19	73
Autres produits de l'activité	1 078	1 430
Produits des activités ordinaires	3 766	3 564
Coût de revient des ventes	-973	-886
Frais de recherche et développement	-8 964	-8 146
Frais de commercialisation et de marketing	-1 569	-3 827
Frais de structure et généraux	-4 703	-4 841
Résultat opérationnel	-12 444	-14 136
Coût de l'endettement financier net	139	-553
Autres charges financières	-148	-260
Autres produits financiers	14	133
Résultat avant impôt	-12 438	-14 817
Impôts sur les résultats	11	-29
Résultat net consolidé	-12 427	-14 846
- dont part attribuable aux actionnaires d'Advicenne SA	-12 427	-14 846
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat par action (€/action)	-1,34	-1,76
Résultat dilué par action (€/action)	-1,34	-1,76

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net consolidé	-12 427	-14 846
Gains (et pertes) actuariels	126	51
Ecart de conversion	4	
Effet d'impôt		
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	130	51
Résultat global de l'ensemble consolidé	-12 297	-14 795
Dont part revenant au groupe consolidé	-12 297	-14 795
Dont part revenant aux intérêts minoritaires	-	-

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et écarts de conv.	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2019	8 413 644	1 683	53 235	-38 197	16 720
Résultat de la période				-14 846	-14 846
Autres éléments du résultat global, après impôts				51	51
Résultat global				-14 795	-14 795
Augmentation de capital	205 500	41	621		662
Reclassement			-24 057	24 057	
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				41	41
Paiements fondés sur des actions				605	605
Autres variations				39	39
Situation au 31 décembre 2020	8 619 144	1 724	29 799	-28 249	3 272
Résultat de la période				-12 427	-12 427
Autres éléments du résultat global, après impôts				130	130
Résultat global				-12 297	-12 297
Augmentation de capital	1 331 007	266	8 822		9 088
Autres variations				-45	-45
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-56	-56
Paiements fondés sur des actions				347	347
Situation au 31 décembre 2021	9 950 151	1 990	38 621	-40 300	309

Les écarts de conversion ne sont pas significatifs.

L'augmentation de capital de 9 088 K€ correspond à l'opération de placement privé réalisé en juin 2021 pour 9,4 M€, celle de 2020 de 662 K€ correspondait à l'exercice de BSPCE/BSA.

L'acquisition des titres d'autocontrôle de 56 K€ (-41 K€ en 2020) traduit les mouvements sur le contrat de liquidité.

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net de la période	8.2	-12 427	-14 846
Amortissements et provisions		426	217
Paiement fondé sur des actions	8.2.3	347	605
Autres produits et charges calculés		3	-122
Cout de l'endettement financier net	8.2.4	-139	553
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9	
Capacité d'autofinancement		-11 782	-13 592
Incidence de la variation des stocks	7.1.4	18	-239
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7.1.5 / 6	296	1 035
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7.1.11	-1 057	1 102
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-12 525	-11 694
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1 / 2	-297	-575
Actions auto-détenues		-56	-41
Acquisition d'actifs financiers			-78
Cession d'actifs financiers		-98	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-451	-694
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)		9 088	662
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.1.10	45	12 121
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	7.1.10	-225	-254
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		8 909	12 529
Incidence des variations des cours des devises		-18	
Variation de la trésorerie		-4 085	142
Trésorerie d'ouverture	7.1.7	16 771	16 629
Trésorerie de clôture	7.1.7	12 685	16 771

NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2022.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103 a obtenu en Europe et au Royaume-Uni une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue au Royaume-Uni (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. ADV7103 sera mis sur le marché sous le nom commercial Sibnaya™. Cette AMM a été obtenue après la décision par la Société de renoncer au statut de médicament orphelin malgré la désignation de médicament orphelin obtenue auprès de la Commission Européenne. ADV7103 est actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication aux Etats-Unis et au Canada.

Alors qu'Advicenne prépare son lancement commercial européen pour le traitement de l'ATRd, elle mène simultanément des essais pour ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine. En décembre 2019, ADV7103 a également obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission Européenne dans le traitement de la cystinurie.

Advicenne innove dans les domaines de la formulation et du dosage. Sans goût particulier et facile à administrer, nos produits sont développés sous forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage adapté et personnalisé - parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être disponibles pour les patients de tous âges.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 - Ozalin, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays Européen. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Likoizam et Levidcen, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2021

Le 7 janvier 2021, Advicenne annonce la nomination de Peter Meeus au poste de Directeur Général.

Le 3 mai 2021, Advicenne reçoit l'approbation de la Commission européenne pour la mise sur le marché d'ADV7103 (SibnayaTM) et annonce des changements au sein de la direction pour soutenir sa commercialisation avec la nomination de Didier Laurens en tant que nouveau Directeur général.

Le 17 mai 2021, Advicenne reçoit un avis positif de la FDA sur la procédure d'approbation et l'Agence accepte le protocole modifié de l'étude de phase III pour son traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd).

Le 23 juin 2021, Advicenne lève 9,4 M€ dans le cadre d'un placement réservé à une catégorie de personnes dans le but de financer la poursuite du développement clinique de SibnayaTM (ADV7103) et de couvrir les besoins généraux du groupe.

Le 2 juillet 2021, Advicenne reçoit l'autorisation de mise sur le marché pour ADV7103 (SibnayaTM) au Royaume-Uni pour le traitement de l'ATRd.

Le 3 décembre 2021, Advicenne annonce le projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et de la radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles est annoncé.

Le 7 décembre 2021, Advicenne annonce des avancées significatives dans la commercialisation de son produit phare SibnayaTM en Europe : TwinPharma et ExCEED Orphan commercialiseront SibnayaTM respectivement au Benelux et dans les pays d'Europe centrale et orientale, couvrant ainsi 25 % de tous les patients européens atteints de d'ATRd. Advicenne recevra un montant significativement supérieur à 50 % des ventes futures de SibnayaTM, composé d'un prix de transfert et de redevances.

Le 20 décembre 2021, Advicenne annonce l'avis définitif de la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de Santé pour son médicament SibnayaTM dans l'ATRd : l'éligibilité au remboursement, l'obtention d'un SMR (Service Médical Rendu) de niveau Modéré et l'obtention d'une ASMR (Amélioration du Service Médical Rendu) de niveau IV pour SibnayaTM, dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec FrostPharma AB, pour la commercialisation de SibnayaTM dans les pays nordiques.

Le 21 janvier 2022, l'assemblée générale ordinaire d'Advicenne approuve le projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et de la radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Le 24 février 2022, une crise entre l'Ukraine et la Russie a débuté. La société n'a pas d'activité et n'est pas exposée dans ces deux pays.

Le 8 mars 2022, le siège social a déménagé du 22 rue de la Paix – 75002 PARIS pour s'établir au 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Le 28 mars 2022, Advicenne annonce le transfert de la cotation des titres de la société d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles sur Euronext Growth le 30 mars 2022. La demande d'admission des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 24 mars 2022.

3. METHODE DE CONSOLIDATION

3.1 Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

3.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés (sauf pour les pertes ou profits liés à des transactions en devises étrangères). Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.3 Périmètre

Les présents états financiers consolidés comprennent ADVICENNE SA et sa filiale américaine ADVICENNE Inc., détenue à 100 %, consolidée. ADVICENNE Inc. a été créée en mai 2020. Auparavant la Société ne détenait aucune filiale.

4. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers de la Société ont été établis en Euro qui représente également la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

4.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2021.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

4.1.1 Normes d'application obligatoire 1^{er} janvier 2021

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

(¹) Exercices ouverts à compter de cette date	Date d'application « IASB »(¹)	Date d'adoption UE	Date d'application UE(¹)
Modifications d'IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9	01/01/21	15/12/20	01/01/21
Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	01/01/21	13/01/21	01/01/21
Modifications d'IFRS 16 – Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021	01/04/21	30/08/21	01/01/21

IFRS-IC Interprétation de l'IAS 19 – Attribution d'un avantage aux périodes de service (05/21) : l'interprétation n'a pas eu d'incidence sur le calcul des engagements d'Advicenne.

Il n'y a pas d'application par anticipation des principales normes à adopter au 1^{er} janvier 2022.

4.1.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant

en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions, des ventes sous ATU et de l'emprunt BEI.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

4.1.3 Continuité d'exploitation

Le groupe a procédé à une revue de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de clôture annuelle, avec un horizon de liquidité au début du 2^{ème} trimestre 2023.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes et tient compte des engagements et prévisions d'engagements de la société, notamment ceux relatifs à :

- l'initialisation du développement commercial de SibnayaTM sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux US.

Cette appréciation se fonde également sur le tirage de la deuxième tranche de 5 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement ou la mise en place de financements parmi les possibilités de financement du groupe, telles que la signature de partenariats de développement, ainsi que toute forme de financement à sa disposition. Le démarrage de l'étude clinique aux US sera adapté à l'obtention de ces financements avec pour effet de maintenir son horizon de liquidité.

5. METHODES ET REGLES D’EVALUATION

Les principes et méthodes d’évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

5.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l’exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l’achèvement de l’immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d’achever l’immobilisation incorporelle et de l’utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d’avantages économiques futurs attachés à l’actif. L’entité doit démontrer, entre autres choses, l’existence d’un marché pour la production issue de l’immobilisation incorporelle ou pour l’immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d’achever le développement et utiliser ou vendre l’immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d’évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l’immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement réalisés par la Société ne font l’objet d’aucune activation au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, l’ensemble des critères mentionnés ci-dessus n’étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l’AMM n’a pas été obtenue, la faisabilité technique de l’immobilisation n’est pas démontrée. En revanche, les frais externes directement liés à l’obtention de l’AMM au Royaume-Uni engagés postérieurement à l’obtention de l’AMM en Europe, ont fait l’objet d’une activation à hauteur de 147 K€ au 30 juin 2021 et seront amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences de logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d’acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d’utilité (entre 1 et 10 ans).

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 - Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

5.4 Contrats de location

La Société applique la norme IFRS 16 qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels la Société a retenu les exemptions offertes par la norme. Le bénéficiaire du contrat doit, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location sont comptabilisés pour partie en remboursement du passif de location et pour partie en frais financiers dans le résultat financier. Une charge d'amortissement du droit d'utilisation est constatée en résultat opérationnel.

5.5 Pertes de valeur des actifs immobilisés

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de

dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

5.6 Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non courants), aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme.

Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

5.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier périmé, premier sorti (FIFO) ».

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque limité de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.9 Provisions

En conformité avec IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

5.10 Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de passifs de location, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants.

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

5.11 Avantages du personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

Enfin, l'IFRIC a précisé l'évaluation des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies conditionnées à l'ancienneté et soumises à un plafond. L'effet est non significatif pour Advicenne et n'a donc pas entraîné d'impact dans les comptes.

5.12 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la

date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge est ajusté le cas échéant pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

5.13 Produits des activités ordinaires

- Ventes de produits

Le chiffre d'affaires de la société est composé de la vente de médicaments dont le développement a été réalisé par une société tierce (Levidcen® et Likozam®), et les ventes d'ADV7103 produit développé par la société et vendu sous un statut d'ATU depuis 2019. Les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises estimés aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

5.14 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des coûts relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les produits comptabilisés au titre du contrat avec PRIMEX International.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

5.15 Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement des charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des autres emprunts.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

5.16 Monnaies étrangères

5.16.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés dans les frais financiers.

5.16.2 Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris, le cas échéant, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion.

5.17 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

5.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

5.19 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.20 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnels, un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

5.21 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

6 INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Union Européenne	2 603	97%	1 995
Reste du monde	67	3%	67	3%
Chiffre d'affaires	2 670	100%	2 062	100%

7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

7.1 Notes au bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concession, brevets et licences	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2019	-	21	21
Augmentations de l'exercice		44	44
Diminutions de l'exercice			
Situation au 31 décembre 2020	-	66	66
Augmentations de l'exercice	147	9	156
Diminutions de l'exercice			
Situation au 31 décembre 2021	147	75	221

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concession, brevets et licences	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2019	-	-17	-17
Dotations de l'exercice		-11	-11
Diminution de l'exercice			
Situation au 31 décembre 2020	-	-28	-28
Dotations de l'exercice		-28	-28
Diminution de l'exercice			-
Situation au 31 décembre 2021	-	-56	-56

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2020	-	38	38
Au 31 décembre 2021	147	20	167

Les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ en juin 2021 et seront amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2019	1 261	704	287	570	2 822
Augmentations de l'exercice		73	44	794	911
Diminutions de l'exercice			-10		-10
Ecart de conversion					-
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)	115				115
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	-50				-50
Situation au 31 décembre 2020	1 326	777	321	1 364	3 789
Augmentations de l'exercice		9	23	109	141
Diminutions de l'exercice			-34		-34
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-1 063		-19		-1 082
Situation au 31 décembre 2021	263	786	291	1 473	2 813

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2019	-119	-478	-108	-	-705
Dotations de l'exercice		-100	-55		-155
Diminutions de l'exercice			7		7
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-154		-8		-162
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	11				11
Situation au 31 décembre 2020	-262	-578	-163	-	-1 003
Dotations de l'exercice		-112	-51		-163
Diminutions de l'exercice			24		24
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)			-4		-4
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	149		19		168
Situation au 31 décembre 2021	-113	-690	-175	-	-978

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2020	1 064	199	158	1 364	2 785
Au 31 décembre 2021	150	96	116	1 473	1 836

La variation des droits d'utilisation sur l'exercice 2021 correspond à la fin des baux de Nîmes en juin 2022 et de la rue de la Paix en mars 2022.

7.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	263	392
Valeurs brutes	263	392
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	263	392

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris. Les anciens locaux de Nîmes ont été quittés courant 2021, allégeant pour partie les cautions.

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stocks de produits finis	438	246
Stocks de marchandises	342	504
Valeurs brutes	779	750
Dépréciations	-62	-15
Valeurs nettes	717	735

Les marchandises correspondent aux produits Likozam et Levidcen, produits commercialisés en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

Les produits finis correspondent aux stocks de Sibnaya™ et ADV7103 destinés à être vendus.

7.1.5 Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 31 décembre 2021	861	83	778	-59	802
Situation au 31 décembre 2020	835	457	378	-17	818

Au 31 décembre 2021, le poste client intègre 822 K€ à recevoir de la société CSP, encaissés au cours du mois de janvier 2022.

7.1.6 Crédits d'impôt et autres actifs courants

ACTIFS D'IMPOTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Crédit d'impôt recherche	1 126	1 406
Sous-total	1 126	1 406
Créances fiscales (TVA,...)	350	559
Charges constatées d'avance	900	488
Débiteurs divers	36	12
Valeurs brutes	2 412	2 464
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	2 412	2 464

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2021 correspond à celui évalué au titre des dépenses de l'exercice 2021. Le montant au 31 décembre 2020 correspond au montant demandé au titre de l'exercice 2020 et encaissé en totalité en décembre 2021.

Les charges constatées d'avance concernent principalement l'avance payée à un CRO (Contract Research Organization) pour la gestion de l'étude clinique pivot de phase III pour ADV7103 dans l'ATRd aux Etats-Unis.

7.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes bancaires courants	12 685	16 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 685	16 771

7.1.8 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS <i>(en milliers d'euros)</i>	Risques	Pensions et retraites	Total
Situation au 31 décembre 2019	-	212	212
Dotations de l'exercice		1	1
Pertes / (Gains) actuariels		-94	-94
Situation au 31 décembre 2020	-	118	119
Dotations de l'exercice	27	26	53
Pertes / (Gains) actuariels		-76	-76
Situation au 31 décembre 2021	27	69	96
A moins d'un an au 31 décembre 2021	27	-	27
A plus d'un an au 31 décembre 2021	-	69	69

7.1.9 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élèvent à 26 K€ en 2021 et 1 K€ en 2020.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	0,75%	0,51%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 est donné ci-après :

	impact sur le résultat					impact autres éléments résultat global	
	1er janv	coût service rendus	coût financier	liquidations	ss-total	écarts actuariels	31 déc
2020 - Engagement global	211	42	1	-42	1	-94	118
2021 - Engagement global	118	25	1		26	-76	69

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

7.1.10 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2020
Emprunts bancaires	43	7 821		159	8 023
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	1 005	102		-158	950
Passifs financiers non courants	1 324	7 923	-	1	9 247
Emprunts bancaires	129	4 300	-63	43	4 410
Avances conditionnées					-
Dettes financières IFRS 16	159	14	-191	158	141
Passifs financiers courants	288	4 314	-253	201	4 550
Total	1 612	12 237	-253	203	13 797

Echéancement		31 décembre 2020
Inférieur à un an		4 550
Compris entre un et cinq ans		8 865
Supérieur à cinq ans		382
Total		13 797

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2021
Emprunts bancaires	8 023	43		3 939	12 005
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	949			-857	92
Passifs financiers non courants	9 247	43	-	3 082	12 371
Emprunts bancaires	4 410	2	-75	-4 235	102
Avances conditionnées					-
Dettes financières IFRS 16	140		-150	73	63
Passifs financiers courants	4 550	2	-225	-4 162	165
Total	13 797	45	-225	-1 080	12 536

Echéancement		31 décembre 2021
Inférieur à un an		165
Compris entre un et cinq ans		12 332
Supérieur à cinq ans		39
Total		12 536

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement de la Société. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et sera remboursée en une seule fois en 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitants, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité.

Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 9 ans à compter du 31 janvier 2021.

Comme indiqué en note 5.10 le passif financier relatif à la première tranche tirée en juillet 2020 a été évalué initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminué des coûts de transaction

directement attribuables à l'opération. Il est ensuite comptabilisé au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les intérêts fixes prévus au contrat et les redevances futures estimées, a été réalisée par la direction afin d'évaluer le TIE. L'estimation des redevances futures sur le chiffre d'affaires annuel consolidé prend en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de l'ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché et le prix de vente estimé. Le TIE ainsi calculé s'est ainsi élevé à 13,52%.

La charge d'intérêts calculée sur la base du TIE défini à l'origine et comptabilisée en coût de l'endettement financier net s'est élevée à 1,1 M€ sur l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, la société a revu les prévisions de flux de trésorerie futurs liés au chiffre d'affaires annuel consolidé dont notamment celles relatives aux redevances futures estimées sur les ventes de SibnayaTM suite à l'obtention des AMM en Europe et au Royaume-Uni et au démarrage des négociations de prix. Sur cette base, la dette a été réduite de 1,3 M€, comptabilisée en résultat en réduction du coût de l'endettement financier net.

En octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 M€, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été 2021, reculant d'autant le démarrage de leur remboursement désormais amorti sur 5 ans. Ce différé de remboursement porte à long terme en 2021 la part qui était à court terme précédemment.

Avances remboursables

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 K€, dont 276 K€ avaient été encaissés par la société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 K€ est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

7.1.11 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes sociales	778	914
Dettes fiscales	144	104
Avances et acomptes reçus		
Autres créditeurs	2 090	1 365
Sous-total	3 012	2 383
Dettes fournisseurs	2 929	4 434
Produits constatés d'avance		
TOTAL	5 940	6 817

Echéancement	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Inférieur à un an	5 940	6 817
Supérieur à un an		
TOTAL	5 940	6 817

Le poste des autres créditeurs contient principalement les reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale française en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société.

7.1.12 Instruments financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	263	263	392	392
Clients et comptes rattachés	A	802	802	818	818
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	12 685	12 685	16 771	16 771
Total		13 750	13 750	17 981	17 981
Passif					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	12 371	12 371	9 247	9 247
Passifs financiers courants	C	165	165	4 550	4 550
Fournisseurs et comptes rattachés	C	2 929	2 929	4 434	4 434
Total		15 465	15 465	18 231	18 231

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DU RESULTAT GLOBAL

8.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net de la période	-12 427	-14 846
Amortissements et provisions	426	217
Paieement fondé sur des actions	347	605
Autres produits et charges calculés	3	-122
Cout de l'endettement financier net	-139	553
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	
Capacité d'autofinancement	-11 782	-13 592
Incidence de la variation des stocks	18	-239
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	296	1 035
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-1 057	1 102
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-12 525	-11 694
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-297	-575
Actions auto-détenues	-56	-41
Acquisition d'actifs financiers	-	-78
Cession d'actifs financiers	-98	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-451	-694
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)	9 088	662
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	45	12 121
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	-225	-254
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 909	12 529
Incidence des variations des cours des devises	-18	-
Variation de la trésorerie	-4 085	142
Trésorerie d'ouverture	16 771	16 629
Trésorerie de clôture	12 685	16 771

Le flux de trésorerie lié au financement en 2021 s'explique par une augmentation de capital de 9,1 M€ (nette des frais liés à l'opération) dans le cadre d'un placement privé réalisé en juin 2021. En 2020, il s'explique par une augmentation de capital de 662 K€ suite à l'exercice des BSPCE/BSA (émission de 205 500 actions) et l'émission de 12 121 K€ d'emprunt (Cf. note 7.1.10).

8.2. Notes sur le compte de résultat

8.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
Union Européenne	2 603	97%	1 995	97%
Reste du monde	67	3%	67	3%
Chiffre d'affaires	2 670	100%	2 062	100%

Les ventes de marchandises concernent SibnayaTM et deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen.

- Le Likozam est commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation).
- Fin 2018, Advicenne a enregistré ses premières ventes pour ADV7103, produit développé par la société, sous un statut d'ATU nominative en France et sous d'autres statuts spécifiques dans d'autres pays de l'espace Européen. Ces ventes sont réalisées sous le nom SibnayaTM depuis fin juin 2021 sous statut de post-ATU.

8.2.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (en milliers d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
Crédit Impôt Recherche	1 061	98%	1 430	95%
Autres produits	17	2%	0	5%
Autres produits de l'activité	1 078	100%	1 430	100%

Les autres produits de l'activité sont essentiellement liés au crédit impôt recherche (« CIR »), pour lequel les montants sont en corrélation avec l'activité de recherche de la Société. Le montant du CIR varie selon les dépenses éligibles, notamment de la masse salariale et des dépenses de sous-traitance liés aux projets de R&D répondant aux critères fixés par l'administration fiscale.

La ligne « Autres produits » correspond aux revenus (redevances) générés dans le cadre des accords avec Primex International.

8.2.3 Détails des charges par nature

31 décembre 2021 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	3 046	520	1 529	5 095
Dotations nettes aux amortissements	198	8	227	434
Autre coûts externes	5 719	1 042	2 947	9 708
Total	8 964	1 569	4 703	15 237

31 décembre 2020 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 097	912	1 952	4 962
Dotations nettes aux amortissements	135	41	248	424
Autre coûts externes	5 914	2 874	2 641	11 429
Total	8 146	3 827	4 841	16 815

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 348 K€ et 605 K€ euros au titre de 2021 et de 2020 respectivement.

Les frais de recherche et développement sont principalement liés à l'avancement de deux études cliniques : ADV7103 dRTA aux USA et ADV7103 cystinurie en Europe.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et incluent les coûts des CRO (Contract Research Organizations), les coûts cliniques (hôpitaux, actes médicaux), les frais de personnel et de consultants, ainsi que les coûts de productions des produits, etc. Les coûts des CRO sont reconnus, sur la base de l'avancement de leurs prestations et de l'engagement des coûts cliniques supportés dans le cadre des essais cliniques dont ils assurent la gestion. Les règlements des CRO se font sur la base des accords contractuels et peuvent différer de manière significative de l'engagement des coûts ou de la réalisation des prestations. Le cas échéant des charges constatées d'avance (cf. note 7.1.6) et/ou des factures non parvenues sont constatées.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Au titre de l'exercice 2021, la charge liée aux paiements en actions s'élève à 348 K€ et se décompose comme suit :

- 146 475 € au titre des BSPCE 2019
- 145 030 € au titre des BSPCE 2020
- 56 063 € au titre des BSPCE 2021

Détail des titres donnant accès au capital au 31/12/2021 :

Types de titres	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	PMI - BSPCE
Date du CA ayant attribué les bons	17/04/2015	11/07/2017	11/07/2017	07/12/2018
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €
Vesting	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	Conditionné à une IPO et à des fourchettes de prix / action lors de l'IPO	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la quatrième date d'anniversaire de l'attribution
Durée de validité	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2021	12 000	72 000	35 000	80 000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2021	1 400	54 500	11 000	40 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2021	7 000	272 500	55 000	40 000

Types de titres	DHS - BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021 - Pool 1	BSPCE 2021 - Pool 2 DL	BSPCE 2021 - Pool 3
Date du CA ayant attribué les bons	23/12/2019	16/07/2020	03/12/2021	03/12/2021	03/12/2021
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	9,32 €	7,24 €	8,47 €	8,47 €	8,47 €
Vesting	- un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers et une accélération à 100% en cas de transaction majoritaire sur le capital de la société payée 100% en cash ou à hauteur des 2/3 dans les autres cas	- un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers	-1/3 à compter du 03/12/22 -1/3 à l'expiration de chaque année écoulée à compter du 03/12/22	-25 000 BSPCE le 03/05/22 (date anniversaire du mandat social de DG) -6 250 BSPCE à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) à compter du 03/05/22 -9 375 BSPCE à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) à compter du 21/01/22 Conditionné à l'atteinte d'un objectif de chiffre d'affaires et de marge brute à fin 2024 qui reste à préciser et à l'atteinte de jalons de développement de ADV 7103 dans une indication sur une zone	-25% à l'expiration de 1 an à compter du 03/12/22 ou de l'entrée en fonction -75% à raison de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) Conditionné à l'atteinte de critère de performance définis par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice 2021
Durée de validité	23/12/2029	31/08/2030	03/12/2021	03/12/2021	03/12/2021
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2021	90 000	67 500	75 000	250 000	131 000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2021	90 000	67 500	75 000	250 000	131 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2021	60 000	22 500	0	0	0

La juste valeur des bons attribués a été évaluée par un expert indépendant selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Principales données et hypothèses	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	PMI - BSPCE	CS - BSPCE 2019
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans
Iboxx EUR Non financial AAA	1,12%	1,23%	1,23%	1,11%	0,57%
Volatilité	35,43%	62,4%	60,8%	52,8%	63,3%
Prix du sous-jacent**	6,65 €	7,54 €	7,54 €	10,90 €	11,50 €
Prix d'exercice**	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,52 €
Juste valeur de l'option**	3,29 €	3,18 €	2,51 €	5,33 €	6,92 €
Principales données et hypothèses	DHS - BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021 - Pool 1	BSPCE 2021 - Pool 2 DL	BSPCE 2021 - Pool 3
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Iboxx EUR Non financial AAA	0,77%	0,11%	0,35%	0,35%	0,35%
Volatilité	63,3%	65,3%	45,6%	45,6%	45,6%
Prix du sous-jacent**	8,87 €	7,40 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Prix d'exercice**	9,32 €	7,24 €	8,47 €	8,47 €	8,47 €
Juste valeur de l'option**	5,11 €	4,31 €	2,61 €	2,67 €	2,67 €

** Les hypothèses par bon tiennent compte de la division du nominal des actions par 5 fin 2017, 1 bon attribué avant 2018 donne droit à 5 actions

8.2.4 Résultat financier

<i>(en KEUR)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Coût de l'endettement financier	139	-553
Autres charges financières (dont pertes de change)	-148	-260
Autres produits financiers (dont gains de change)	14	133
TOTAL	5	-680

Les charges d'intérêt sur l'exercice 2021, comme en 2020, sont principalement liées au tirage de la première tranche de l'emprunt BEI.

L'emprunt BEI génère également des royalties basées sur les prévisions de ventes (cf. note 7.1.10). Dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel, ces prévisions de ventes ont en effet été réévaluées, résultant en une diminution des royalties dues.

Ainsi, en 2021 les charges d'intérêts s'élèvent à 1,1 M€ compensées par une réduction de la dette BEI de 1,3 M€ suite à la révision des prévisions de royalties futures, représentant un produit financier net de 0,2 M€ présenté en « coût de l'endettement financier ».

8.2.5 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts exigibles	-11	29
Impôts différés		
Charge d'impôt	-11	29

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net	-12 427	-14 846
Impôts sur les bénéfices	11	-29
Résultat avant impôt	-12 438	-14 817
Taux d'impôt théorique	26,50%	28,00%
Produit d'impôt théorique	3 296	4 149
Déficit de l'exercice non activé	-3 759	-4 309
Crédits d'impôts	281	381
Impôts filiales intégrées globalement	11	-29
Autres	160	-163
Charge nette d'impôt	-11	29

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 76 M€ au 31 décembre 2021 (61,7 M€ au 31 décembre 2020). La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

8.2.6 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en milliers d'euros)	-12 427	-14 846
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	9 927 247	8 605 143
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	9 275 812	8 605 143
Résultat (en euros) par action ordinaire	-1,34	-1,76
Résultat (en euros) par action	-1,34	-1,76

Au 31 décembre 2021 le nombre d'actions d'auto-contrôle est de 22 904.

8.2.7 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des actionnaires de 2021 a validée les conventions réglementées concernant : i) le contrat de prestations de service avec la société CEMAG CARE, dont Monsieur André Ulmann, par ailleurs administrateur d'Advicenne, est actionnaire ; contrat conclut en mars 2020 et non renouvelé au cours de l'exercice 2021, et ii) le contrat de prestation de service avec BELNOR bvba dont Madame Hege Hellstrom, par ailleurs administratrice d'Advicenne, est Directrice Générale ; ce contrat conclut en septembre 2020 est toujours en cours.

La société a créé une filiale aux US durant l'exercice 2020. Celle-ci est détenue à 100% par Advicenne S.A.

8.2.8 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en euros)	Total au 31 décembre 2021	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2020	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeur généraux délégués	857 266	710 791	146 475	1 408 526	975 515	481 811

8.2.9 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en KEUR hors taxes)	31 décembre 2021						31 décembre 2020					
	KPMG		IMPLID		TOTAL		KPMG		IMPLID		TOTAL	
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	77	61%	63	92%	140	72%	93	79%	72	88%	165	83%
Services autre que la certification des comptes	49	39%	5	8%	54	28%	24	21%	10	12%	34	17%
Honoraires commissaires aux comptes	126	100%	68	100%	194	100%	117	100%	82	100%	199	100%

8.2.10 Effectifs moyens

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Cadres	29	32
Employés	1	1
Effectifs moyens	30	33

9. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements donnés		
Nantissements de fonds de commerce		110
Bail commercial	330	
Engagements donnés	330	110
Engagements reçus	-	-
Engagements nets	330	110
Valeur des immobilisations données en garanties		

L'emprunt auprès de la BNP a été remboursé en octobre 2021, le nantissement sur le fonds de commerce s'est donc éteint en même moment.

Par ailleurs, le bail du nouveau siège social parisien, rue du Faubourg Saint-Honoré, a été signé fin 2021 pour une durée de 3 ans et une date d'entrée dans les lieux en février 2022 ; l'engagement lié s'élève à 330 K€.

10. RISQUES

10.1 Risque de liquidité

Le groupe est structurellement déficitaire depuis sa création. Historiquement, la Société a financé son développement principalement en fonds propres par voie d'augmentations de capital et moyennant l'émission d'obligations convertibles, l'obtention d'aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. La Société a également signé un contrat de cession d'actifs relatifs à Ozalin (ADV6209) avec Primex Pharmaceuticals AG pour laquelle elle a reçu des paiements d'étapes pour un montant de 7 millions d'euros et a droit à des redevances sur les ventes du produit (90 milliers d'euros de royalties au 31 décembre 2021).

La Société a procédé à la date d'émission du présent rapport financier annuel, à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023, sur la base de sa trésorerie disponible à date et des efforts de maîtrise des dépenses. Cet horizon ne tient pas compte des 12,5 M€ de financement complémentaire de l'emprunt de la BEI dont les conditions ne sont pas remplies à la date du présent rapport financier annuel.

Ces appréciations reposent sur les engagements et les prévisions d'engagements relatifs notamment à :

- l'initialisation du développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans la cystinurie en Europe,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux États-Unis, et
- ses objectifs de revenus sur les deux prochaines années.

Une fois l'extension de l'horizon de liquidité sécurisée, la Société prévoit également le démarrage d'une étude clinique de phase III dans la cystinurie aux États-Unis.

Toutefois, les phases ultimes de développement des médicaments nécessitant des investissements croissants, les besoins de financement de la Société continueront à augmenter à mesure que la Société investira pour développer des produits existants et nouveaux. De même, le plan de développement des produits de la Société pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont la Société n'a pas connaissance à la date de ces comptes consolidés. Dans ces hypothèses, la Société pourrait être amenée à lever des fonds supplémentaires plus tôt qu'initialement anticipé, par le biais :

- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence, ou
- d'une combinaison de ces approches.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et elle pourrait notamment être amenée à :

- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire de les annuler totalement ;
- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2021	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	165	12 056	39	12 260
Avance conditionnées		276		276
Dettes fiscales et sociales	922	-		922
Avances et acomptes reçus	-			-
Dettes Fournisseurs	2 929			2 929
Autres créditeurs	1 909			1 909
TOTAL	5 925	12 332	39	18 296

Au 31 décembre 2020	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	4 550	8 589	382	13 521
Avance conditionnées		276		276
Dettes fiscales et sociales	1 017			1 017
Avances et acomptes reçus				-
Dettes Fournisseurs	4 434			4 434
Autres créditeurs	1 365			1 365
TOTAL	11 366	8 865	382	20 613

Les deux contrats de prêt conclus dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) pour un montant de 4,3 M€ ont été prorogés d'une année à l'été 2021, reculant d'autant le démarrage de leur remboursement désormais amorti sur 5 ans.

Se référer à la note 4.3 « Continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité de la société dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021.

10.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

10.3 Risque de change

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2021, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises limitées pour l'heure aux coûts de l'étude clinique Arena 2 (ATRd aux US).

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment lié à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

10.3 Risques climatiques

Advicenne a identifié le réchauffement climatique comme un risque en lien avec les enjeux relatifs à l'impact environnemental de ses opérations et de ses produits et à l'impact de l'environnement sur ses activités.

A ce jour, le risque climatique peut impacter de manière marginale l'activité ainsi que les jugements ou estimations de la société. En revanche, ces estimations liées au risque climatique restent par nature incertaines et Advicenne les fera évoluer en fonction des éléments de connaissance interne et externe.